

COMPTE RENDU SUCCINCT

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2011

Le quatre octobre deux mille onze, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : 27 septembre 2011.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT(arrivé à 18h39) - VACHER - BISSO - EMERAS - FALIERES - MERILLOU - PATTI - NOEL - PETIT - BRAUD - BROCHADO - PRADEL -- RIOU - MEYER - LUMEAU - BERGOUGNIOU - ARDERIU -- FANTOVA

Absents :

Mmes et M. CARIVEN - COULOUMIERS - LASCROUX - MAUSSERVEY - RAFFIER - ASSAL - MULKAY - ROUBENNE - ANDRAU - CESSÉS

Procurations :

Madame COULOUMIERS donne procuration à Monsieur DAUVEL
Madame LASCROUX donne procuration à Madame VACHER
Monsieur RAFFIER donne procuration à Madame FALIERES
Monsieur ASSAL donne procuration à Madame PATTI
Monsieur MULKAY donne procuration à Monsieur EMERAS
Monsieur ROUBENNE donne procuration à Monsieur NOEL
Madame ANDRAU donne procuration à Monsieur BERGOUGNIOU
Monsieur CESSÉS donne procuration à Monsieur FANTOVA

Nombre de conseillers :

En exercice :-- 29
Présents ----- 19
Votants----- 27
Procurations - 8

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 18 heures 30

Monsieur le Maire propose que Madame FALIERES soit la secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2011

Voir document joint

POUR..... 22

ABSTENTIONS 1 (M.FANTOVA)

CONTRE 4 (M.LUMEAU-M.ANDRAU-M. BERGOUGNIOU- M.ARDERIU)

2. DECISIONS MUNICIPALES

Je vous rappelle qu'en application des délibérations du 28 mars 2008 et du 23 juin 2008 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), j'ai été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

2011-37 du 27 juin :

Acquisition d'un véhicule pour la restauration scolaire.

Après études des propositions commerciales reçues dans le cadre de la consultation le 19 avril 2011 et sur le site de la Salvetat St-Gilles le 18 avril 2011 avec remise des offres le 12 mai 2011,

La décision du groupe de travail des Marchés Publics réuni le 9 juin 2011 de choisir l'offre la plus avantageuse formulée par la Société SOMEDA sise 123 route de Revel - 31 400 TOULOUSE,

➤ Montant : 34 791.05€ HT soit 41 549.80€ TTC.

2011-38 du 4 juillet 2011 :

Considérant le contrat initial de fourniture de gaz pour les bâtiments de la mairie situés 6 avenue des Pyrénées, N° PDL 051006000114 arrivant à échéance demande d'autorisation à signer un contrat n°20110627-18956 avec GAZ DE FRANCE PROVALYS (GDF), dont le service Clients est situé TSA 30004 - 14921 CAEN CEDEX 9.

Ce contrat fixe les conditions générales et particulières de vente et de livraison de gaz.

2011-39 du 6 juillet 2011:

Annule et remplace la décision n°37 - Acquisition d'un véhicule pour la restauration scolaire (F11014).

2011-40 du 19 juillet 2011 :

Avenant n°5 - Contrat SOCOTEC n°FR3410

Considérant la nécessité de faire procéder annuellement à la vérification technique des équipements et installations d'appareils de cuisson dans les ERP suivants :

- Château d'eau : four électrique, friteuse à gaz, sauteuse à gaz, steams ou cuit vapeur, gazinière, dispositif de hotte aspirante, four à gaz pour un montant de 162.00€ HT soit 193.75€ TTC
- Cuisine des Hauts de St-Gilles : four électrique, friteuse électrique, grillade lisse électrique, plancha électrique, dispositif de hotte aspirante pour un montant de 108.00€ HT soit 129.17€ TTC
- Office Espace Boris Vian : four électrique, hotte aspirante pour un montant de 36.00€ HT soit 43.06€ TTC

Monsieur le Maire, représentant la commune de la Salvetat Saint-Gilles, est autorisé à signer l'avenant N°5 au contrat n° FR3410 passé avec la société SOCOTEC, sise 3 rue Jean Rodier - BP 34012 - 31028 TOULOUSE CEDEX 4.

➤ Montant total de la prestation : 306.00 HT soit 368.98€ TTC

2011-41 du 20 juillet 2011 :

Avenant de transfert

Considérant le contrat n° 3105036 conclu 5/09/05 avec la Société ASL Midi-Pyrénées pour la maintenance des portes automatiques de la mairie, Place du 19 mars 1962.

Considérant que la Société Thyssenkrupp Ascenseurs, dont le siège social est rue du Champfleury - ZI Saint-Barthélémy - 49001 Angers, a racheté les actifs de la Société ASL Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} avril 2011, aux termes d'un jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse intervenu le 31 mars 2011, le présent avenant a donc pour objet de formaliser le transfert du contrat au bénéfice de la Société Thyssenkrupp Ascenseurs

Monsieur le Maire, représentant la commune de la Salvetat Saint-Gilles, est autorisé à signer l'avenant de transfert au contrat avec la Société Thyssenkrupp Ascenseurs, dont le siège social est rue du Champfleury - ZI Saint-Barthélémy - 49001 Angers. Les clauses du contrat initial, y compris les obligations des parties, sont donc maintenues en intégralité.

2011-42 du 25 juillet 2011 :

Acte d'engagement pour la fourniture d'illuminations et de décorations de Noël avec la Société OCCIREP sise Zone Industrielle du Terroir, Avenue Léon Jouhaux - Saint Alban - 31 140 AUCAMVILLE, représentée par Madame Véronique Saulière, Directeur Administratif et Financier.

➤ Le montant est de 6 432.90 € HT soit 7 693.74€ TTC

2011-43 du 26 juillet 2011 :

Avenant N°1 au Marché passé avec l'entreprise Mielnik, sise 2 Ter Chemin Claude Bourgelat - ZI de Ranteil - 81000 ALBI, pour la nouvelle commande du Maître d'Ouvrage (lot n°12 du marché de l'Unité Centrale de Production).

➤ Le montant du marché initial est de 73 000 € HT, et le montant de l'avenant est de + 3 641.98 HT €, soit un nouveau montant total du marché de 76 641.98 € HT

Ce qui représente une augmentation de + 4.99 %

2011-44 du 29 juillet 2011 :

Acte d'engagement à signer pour l'entretien d'installation de ventilation mécanique contrôlée des crèches avec la Société ISS Hygiène et Prévention - sise 10 Avenue Larriou - 31 100 TOULOUSE,

➤ Le montant est de 575.00 € HT, soit un montant de 687.70€ TTC

2011-45 du 3 août 2011 :

Acte d'engagement pour le remplacement du système de sécurité d'incendie du Groupe Scolaire les Hauts de Saint-Gilles avec la Société DAS-m SARL, 68 route de St PEE - 64600 ANGLET, représentée par Monsieur Antoine Matias, Directeur Commercial,

Offre de base : 18 886.64€ HT soit 22 588.42€ TTC

Option n°1 (Maintenance) : 890.00€ HT soit 1 064.44€ TTC

Option n°2 (Détection multiponctuelle) : 7 776.59€ HT soit 9 300.80€ TTC

Option n°3 (Réalisation de trappes d'accès et cheminements sécurisés des combles) : 2 450€ HT soit 2930.20€ TTC

➤ Le montant total est de 30 003.23 € HT, soit 35 883.86€ TTC.

2011- 46 du 6 septembre 2011 :

Annule et remplace la décision n°39

Acquisition d'un véhicule pour la restauration scolaire (F11014)

2011-47 du 15 septembre 2011 :

Acte d'engagement pour l'étude de la correction acoustique de la salle polyvalente de l'Ecole Condorcet avec la Société DELHOM Acoustique - sise ZA Tourneris - Lot n°1 - 31 470 BONREPOS SUR AUSSONNELLE.

➤ Le montant est de 1650.00 € HT, soit un montant 1 973.40 € TTC.

2011-48 du 15 septembre 2011 :

Acte d'engagement pour l'étude de sol préalable au drainage du cimetière avec Société Argitec, représentée par Monsieur François PELVET, responsable d'affaires et sise 12 rue André Citroën - 31 130 BALMA.

➤ Le montant est de 2 970.00 € HT, soit un montant 3 552.12 € TTC.

2011-49 du 15 septembre 2011 :

De signer l'acte d'engagement pour le remplacement des menuiseries extérieures du Tennis Club House, avec la Société APF - Menuiserie Aluminium / PVC - 17 route de Montberon - 31 620 LABASTIDE-SAINT-SERNIN représentée par Monsieur ARRUEGO, Directeur.

➤ Le montant total est de 7 204.00 € HT, soit 8 615.98 € TTC.

3. CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT TECHNIQUE

Pour permettre le recrutement d'agents municipaux remplissant les conditions statutaires et de mérite professionnel, je vous propose de créer sur le budget 2012, les postes suivants : 2 postes d'Agent Technique à temps non complet.

POUR..... 26

ABSTENTIONS 0

CONTRE 1 (M.CESSES)

4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE AUPRES DE LA C.C.S.T

Je vous propose de procéder à la mise à disposition d'un agent technique auprès de la Communauté des Communes de la Save au Touch afin d'assurer l'entretien au Centre Social Frédéric Chopin situé sur la Commune de la Salvetat Saint Gilles. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention et d'un arrêté de mise à disposition.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à l'unanimité à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise à disposition de cet agent, à compter du 14 juin 2011 pour une période de quatre mois et demi soit jusqu'au 31 octobre 2011.

POUR..... 27

ABSTENTIONS 0

CONTRE 0

5. GARANTIE D'EMPRUNT A PROMOLOGIS

Il est demandé à la commune de la Salvetat St-Gilles, d'accorder une garantie d'emprunt pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de la somme totale de 306 037€ représentant 100 % de deux emprunts d'un montant total de 306 037€ que PROMOLOGIS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer d'une part l'acquisition et d'autre part, l'amélioration de 3 logements PLUS situés Avenue des Hospitaliers à La Salvetat St-Gilles.

POUR..... 26

ABSTENTIONS 0

CONTRE 1 (M.CESSES)

6. MARCHE PUBLIC : LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2010

L'exécution des marchés conclus dans l'année doit faire l'objet d'un rapport récapitulatif annuel communiqué à l'Assemblée Délibérante de la collectivité.

Le Conseil Municipal doit prendre acte de la communication du tableau des marchés conclus en 2010.

7. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 - BP 2011

Monsieur EMERAS, Adjoint au Maire, délégué aux finances, présente la décision modificative budgétaire numéro deux du budget principal de la Ville, dont les balances s'équilibrent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	37 200,00	7718	Autres produits exceptionnels	40 433,00
012	Charges de personnel	20 000,00	773	Mandats annulés (sur ex. antérieurs)	32 000,00
66111	Intérêts réglés à échéance	856,00			
66112	ICNE	2 000,00			
673	Titres annulés (sur ex. antérieurs)	12 000,00			
7398	Reversements, restitutions	377,00			
		72 433,00			72 433,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
2042	Subventions d'équipement versées	32 000,00	1311	Subventions d'équipement transférables – Etat	12 000,00
OP 12	ADM. GENERALE	- 15 000,00	1323	Subventions d'équipement non transf – Département	97 296,00
OP 15	CLAE / CLSH	15 000,00			
OP 18	RESTAURATION SCOLAIRE	69 000,00			
OP 26	TENNIS	4 000,00			
OP 50	ETUDES	2 000,00			
OP 53	ECLAIRAGE PUBLIC	2 296,00			
		109 296,00			109 296,00

POUR..... 22
ABSTENTIONS 0
CONTRE 5 (M.LUMEAU-M.ANDRAU-M. BERGOUGNIOU- M.ARDERIU-CESSES)

8. PLACEMENT DE TRESORERIE - OUVERTURE DE COMPTES A TERME

Je vous rappelle que la ville dispose d'une trésorerie importante, liée à la vente de terrains du secteur de l'Apouticayre à la SNC ZAC de l'Apouticayre.

Par délibération en date du 4 octobre 2010, le Conseil Municipal a autorisé le placement de 1,5 M€ auprès du TRESOR PUBLIC sur trois comptes à terme (CAT) de 500 000 € chacun, pour une durée de 12 mois.

Ces CAT arrivant à échéance le 3 novembre prochain, je propose de reconduire ces placements pour une durée de 12 mois.

POUR..... 23
ABSTENTIONS 0
CONTRE 4 (M.LUMEAU-M.ANDRAU-M. BERGOUGNIOU- M.ARDERIU)

9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FORUM SOLIDARITE

Je propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 500,00 € à l'Association Forum Solidarité pour le fonctionnement du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

POUR..... 27
ABSTENTIONS 0
CONTRE 0

10. DEMANDE AIDE FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL - REMPLACEMENT DU SYSTEME INCENDIE DU GROUPE SCOLAIRE LES HAUTS DE SAINT GILLES

Je vous demande de m'autoriser à déposer un dossier d'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Général pour le remplacement du système de sécurité d'incendie du Groupe Scolaire les Hauts de Saint-Gilles. Offre de base : 18 886.64€ HT soit 22 588.42€ TTC

Option n°1 (Maintenance) : 890.00€ HT soit 1 064.44€ TTC

Option n°2 (Détection multiponctuelle) : 7 776.59€ HT soit 9 300.80€ TTC

Option n°3 (Réalisation de trappes d'accès et cheminements sécurisés des combles) : 2 450€ HT soit 2930.20€ TTC

Le montant total est de 30 003.23 € HT, soit 35 883.86€ TTC.

POUR..... 27
ABSTENTIONS 0
CONTRE 0

11. DEMANDE AIDE FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL - TRAVAUX DE LA SACRISTIE

Je vous demande de m'autoriser à déposer un dossier d'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Général pour un montant 10 438.70€ HT soit 12 484.69€ TTC.

POUR..... 27
ABSTENTIONS 0
CONTRE 0

12. DEMANDE AIDE FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL - AMENAGEMENT DU TERRAIN DE LA BOURDASSE

Je vous demande de m'autoriser à déposer un dossier d'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Général pour l'aménagement du terrain de la Bourdasse avec la Société ArBor&Sens sis 5 impasse des Rossignols - 31880 La Salvetat St-Gilles et autres.

Le montant total est de 8 033€ HT soit 9 607.46€ TTC.

POUR..... 27
ABSTENTIONS 0
CONTRE 0

13. DEMANDE AIDE FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL - REMPLACEMENT DES MENUISERIES DU TENNIS CLUB HOUSE

Je vous demande de m'autoriser à déposer un dossier d'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Général pour le remplacement des menuiseries extérieures du Tennis Club House, avec la Société APF - Menuiserie Aluminium / PVC - 17 route de Montberon - 31 620 LABASTIDE-SAINT-SERNIN.

Le montant total est de 7 204.00 € HT, soit 8 615.98 € TTC.

POUR..... 27
ABSTENTIONS 0
CONTRE 0

14. DEPASSEMENT DU COS

Je vous rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2010, nous avons délibéré pour délimiter des secteurs du PLU à l'intérieur desquels la réalisation de logements sociaux bénéficiaient d'une majoration de 20% du volume constructible tel qu'il résulte du COS.

Nous avons fixé un certain nombre de secteur (Ua, UBa, AUb, AUc), je vous propose d'ajouter les secteurs suivants : Ub, Uc, AUa.

POUR..... 22
ABSTENTIONS 0
CONTRE 5 (M.LUMEAU-M.ANDRAU-M. BERGOUGNIOU- M.ARDERIU-CESSES)

15. CESSION PARCELLE AR.657 A MR COSTES

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'acte de cession pour l'euro symbolique de la parcelle AR.657, d'une superficie de 50m², au profit de Monsieur Christophe Costes, domicilié 20 rue des Marronniers.

Monsieur Costes prendra à sa charge tous les frais.

POUR..... 23
ABSTENTIONS 4 (M.LUMEAU-M.ANDRAU-M. BERGOUGNIOU- M.ARDERIU)
CONTRE 0

16. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA REALISATION D'ARRETS DE BUS DANS DES EMPRISES ROUTIERES DEPARTEMENTALES

La réalisation et l'aménagement de cinq arrêts de bus sur la Commune de la Salvetat Saint-Gilles est à prévoir afin d'assurer la sécurité et la commodité du passage de l'ensemble des usagers. Ces opérations de réalisation et d'aménagement sont sur des infrastructures routières (y compris piétons) situées dans les emprises des routes départementales.

Aussi, il convient de m'autoriser à signer une convention pour la réalisation et l'aménagement de cinq arrêts de bus avec le Conseil Général de la Haute-Garonne.

Cette convention a pour objet de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation.

Elle concerne les portions des voies suivantes :

- Avenue du Château d'Eau ou route départementale 42 du P.R.34+340 au P.R.24+360.
- Avenue des Capitouls ou route départementale 82 du P.R.10+440 au P.R.10+460 et du P.R.10+720 au P.R.10+750.

La commune assurera le financement des travaux dont le montant total est évalué à la date de la signature de la convention :

Montant : 22 493.22€ H.T. soit 26 901.89€ T.T.C.

POUR..... 27
ABSTENTIONS 0
CONTRE 0

17. SDEHG - REALISATION DE TRAVAUX DE PROTECTION DES APPAREILS PIETONNIERS DES PARADETS

Suite à notre demande en date du 5 avril dernier, le SDEHG a réalisé une étude des travaux de protection des appareils piétonniers des Paradets :

Travaux de protection des appareils situés sur le piétonnier des Paradets comprenant :

- la fourniture et pose de 21 grilles de protection devant l'optique de chaque appareil (EP n°1821 à 1828, 1678 à 1690).

Coût total de ce projet estimé à 8 261€

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA et compte tenu de sa participation, le montant restant à charge de la commune serait égal à 7 033€.

POUR..... 27
ABSTENTIONS 0
CONTRE 0

Fin de la séance à 19h35.